

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
« SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR »

Paris, le 3 juillet 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « **SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR** ». A ce titre, nous vous informons de la modification suivante apportée à votre Fonds :

- **Création d'une catégorie de part « FS-C »**

La part « FS-C » (ISIN : FR001400QKU2) nouvellement créée sera réservée aux investissements des OPC gérés par Sienna Gestion.

**Cette modification ne nécessite aucune démarche de votre part et entrera en vigueur à compter du 12 juillet 2024, date de mise à jour du Document d'Informations Clés (« DIC ») et du prospectus de votre Fonds.**

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du Fonds et notamment du DIC, disponibles sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

**SIENNA GESTION**

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | [www.sienna-gestion.com](https://www.sienna-gestion.com)